

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRE : À tout le personnel de la Commission scolaire

EXPÉDITEUR : Directeur des ressources humaines

DATE : Le 29 avril 2020

OBJET : Réouverture progressive et prudente des établissements – **Procédure de retour du personnel**

Mesdames,
Messieurs,

Vous avez reçu de votre direction une copie de la correspondance du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Monsieur Jean-François Roberge. Il est mentionné au troisième paragraphe de la page deux:

« l'ensemble du personnel des établissements scolaires devra offrir une prestation de travail à temps plein à partir du 4 mai prochain. »

Nous souhaitons, par la présente, vous donner les directives concernant cette prestation de travail.

Tout le personnel enseignant, le personnel de soutien général, technique, manuel et le personnel professionnel seront rappelés au travail pour le 4 mai. Votre direction vous informera de votre affectation selon les besoins de l'école, du centre et du service.

Pour assurer un retour au travail sécuritaire, la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais se préoccupe de la santé et de la sécurité de ses employés. Les mesures mises en application dans votre lieu de travail vous seront communiquées par la direction de votre école, centre ou service.

Si votre état de santé vous rend [vulnérable](#), c'est-à-dire :

- les personnes ayant un système immunitaire affaibli;
- les personnes atteintes de maladies chroniques telles que le diabète, les maladies cardiaques, pulmonaires et rénales;

nous vous demandons de remplir le [formulaire](#) d'exemption le plus rapidement possible **avant le 1 mai**.

Celui-ci sera traité par le Service des ressources humaines. Votre direction communiquera avec vous selon la décision afin de vous réaffecter dans un travail qui limite votre exposition aux risques.

Pour les personnes âgées de 60 ans et plus et les femmes enceintes, des mesures vous seront communiquées par votre direction.

Nous vous rappelons que pour limiter les risques associés à la propagation du virus, il est essentiel de continuer à suivre les différentes [consignes sanitaires](#) de santé publique, notamment :

- le lavage des mains;
- tousser et éternuer dans son coude;
- le maintien d'une distance de 2 mètres entre les personnes.

En terminant, les inquiétudes liées à la COVID-19 peuvent s'avérer accablantes, et certaines personnes peuvent ressentir du stress et de l'anxiété. Malgré la directive de distanciation sociale, il est primordial de se parler. Nous vous invitons à discuter avec votre direction de toute situation que vous vivez et qui est difficile.

Programme d'aide aux employés

Dans le cadre de cette situation exceptionnelle, n'hésitez pas à recourir au programme d'aide aux employés si vous en éprouvez le besoin. Téléphone : **1-800-361-2433**